AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N^{O} 834

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damien, le 16 juin 2026 :

Règlement 834 portant sur la gestion contractuelle

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse www.st-damien.com

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Damien, ce 22 juin 2026.

Hugo Allaire
Greffier-trésorier

Certificat de publication

RÈGLEMENT NUMÉRO 834

Je, soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, certifie que j'ai publié l'avis portant sur le règlement 834 accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 22 juin 2026, à chacun des endroits suivants :

- bureau municipal;
- dépanneur le Rendez-vous;
- Marché Métro;
- site Internet de la Municipalité

J'atteste sous serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Damien, ce 22 juin 2026.

Hugo Allaire
Greffier-trésorier